



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Régularisation foncière le long de la RD 137 à SCHIRRHOFFEN

Rapport n° CP/2012/534

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières dans le cadre d'une régularisation foncière le long de la RD 137 à SCHIRRHOFFEN.

La Commune de SCHIRRHOFFEN a saisi notre collectivité d'une demande de régularisation foncière en bordure de la RD 137 dans la traverse de l'agglomération.

Elle concerne quatre parcelles, cadastrées en section AB n° 6, 7, 10 et 15, d'une surface totale de 1,93 are pour lesquelles nos services ont émis un avis favorable pour cette acquisition.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur de ces terrains constructibles à 5 880 € l'are, compte tenu de leur classement en zone UC du Plan d'Occupation des Sols de la Communauté de Communes de BISCHWILLER et environs, soit une acquisition totale de 11 348,40 €.

La formalisation des actes permettra au Département d'être juridiquement propriétaire de ces terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	490 000,00 €	470 850,68 €	11 348,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

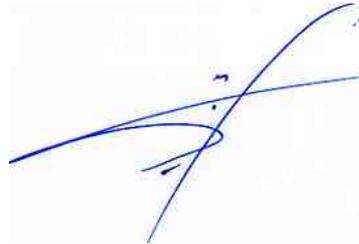
- approuve l'acquisition, dans le cadre d'une régularisation foncière, de quatre parcelles d'une surface totale de 1,93 are, à SCHIRRHOFFEN, en bordure de la RD 137 dans la traverse de l'agglomération et, cadastrées en section AB n° 6, 7, 10 et 15, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 11 348,40 € et frais divers,

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL